

14 FÉV 1951
45

a de passer avec l'Entreprise Todin un marché de gré à gré limité à 100.000^f pour pose de bordures de trottoir à base de sablatte et pose de 250 mètres de canalisation de ciment armé assurant le raccordement des bouches d'égouts.

B/ de donner à l'adjudication les travaux de construction de l'égout arial du Boulevard Garnier.

Montant du devis estimatif : 4 millions.

Date de l'adjudication : 20 février 1951.

Le Conseil accepte ces propositions, donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le marché Todin et décide que ces travaux seront mandatés ch. XXIV, art. 3 du B.P. 1951.

3. Avenant au marché Robinet

Sur rapport de M. l'Ingénieur I.P.E., le Conseil accepte de passer un avenant de 571.000^f au marché consécutif à l'adjudication du 1^{er} février 1950, passé avec l'Entreprise Robinet, cette dépense supplémentaire sera imputée aux crédits de travaux du budget vicinal.

4. Réfection de l'avenue de Paris.

Loum achever la réfection de l'avenue de Paris, le Conseil sur la proposition de M. l'Ingénieur I.P.E. décide de faire remplacer les bordures de trottoir et caniveaux (appel d'offre le 2^{er} février 1951) montant du devis 2 millions. Le montant de la commande sera

- aux maîtres des des vieillards du Guca et de Saint-Augustin.

Assurance "responsabilité civile communale accidents aux tois".

Monteur le Roine est autorise à signer la nouvelle police d'assurance susdite par la Compagnie "S. Europe" (garantie de 20 millions par annee. N° de la police : 555.706).

Le 10/16 Promotion Rossignol.

Monsieur Rossignol, ordonnateur du service d'instruction H: classe, depuis le 1^{er} janvier 1941, passe a la 3^e classe du même grade avec effet du 1^{er} janvier 1951.

Le 10/16

~~Le 10/16~~

M. Rossignol
M. Rossignol

~~Le 10/16~~

J. P. Rossignol

~~Le 10/16~~

M. Rossignol

~~Le 10/16~~